

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30832**

### Intitulé

Agent de sécurité privée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SARL ASP bodyguard	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Seul ou en équipe, l'Agent de Sécurité Privée assure la sécurité des personnes ainsi que des biens à l'entrée du site. Il gère l'accueil et l'orientation de la clientèle.

En cas de situations critiques, il est capable de gérer un conflit, appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures de secourisme d'urgence afin de sécuriser au mieux la clientèle.

Capacités attestées :

- Capacités d'observation et d'analyse du comportement
- Capacités d'adaptation à différents types de situations
- Maîtrise de soi et gestion du stress
- Maîtrise des techniques de négociation
- Maîtrise des techniques d'autodéfense
- Maîtrise des procédures de secourisme d'urgence
- Maîtrise des procédures contre la lutte incendie

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sécurité privée, sécurité des biens et des personnes, gardiennage, prévention, sécurité événementiel

Agent de sécurité

Agent de sécurité gardiennage

Agent de sécurité événementiel

Portier établissement de nuit

Rondier sur site sensible

Agent de sécurité intervenant

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

Décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de sécurité intérieure

Livre III : Polices administratives spéciales

-Titre 1er Armes et Munitions

-Chapitre 1er : Dispositions générales

-Chapitre II : Acquisition et détention

-Chapitre IV : Conservation, perte et transfert de propriété -Chapitre VII : Dispositions pénales

Livre VI : Activités privées de sécurité

-Titre 1er Activités privées de surveillance et de gardiennage -Chapitre 1er : Dispositions générales

-Chapitre II : Conditions d'exercice

-Chapitre III : Modalités d'exercice

-Chapitre IV : Services de sécurité de bailleurs d'immeuble -Chapitre V : Services de sécurité des entreprises de transport -Chapitre VII : Dispositions pénales

-Titre III : Conseil national des activités privées de sécurité

-Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité

-Chapitre II : Missions et fonctionnement du CNAPS

-Chapitre III : Commissions régionales ou interrégionales d'agrément et de contrôle -Chapitre IV : Contrôles

-Titre IV : Dispositions relatives à l'Outre-Mer

Code de Procédures Pénale la légitime défense CPP l'atteinte à l'intégrité physique CPP la non-assistance à personnes en péril CPP omission d'empêcher un crime ou un délit Code Civil respect de la vie privée CC droit de propriété Code Pénal atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation CP autorité de l'état CP art.73 les conditions d'interpellations CP l'utilisation des systèmes électroniques et de sécurité CP 224-1 la liberté d'aller et venir

12. Le respect des règles d'exclusivité prévues aux articles L.612-2 et L.622-2

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

- Module législation et loi du métier
- Module maîtrise de soi et gestion du stress
- Module évaluation des risques et menaces
- Module sensibilisation au terrorisme

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30832 - Evaluation des risques et menaces	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-connaître les risques affiliés</li><li>-initiation aux risques incendie</li><li>-niveau de risques et menaces</li><li>-protection du travailleur isolé</li><li>-maîtrise et connaissance du matériel</li><li>-gestion des alarmes</li><li>-connaissance du PC</li><li>-analyse du site</li><li>-Etude et recherches sur le site à sécuriser</li><li>-Evaluation des Risques</li><li>-Secourisme en équipe</li><li>-Lutte incendie</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Sous forme de mise en situation d'exercice pratique et d'évaluation écrite composée de questions ouvertes et QCM</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30832 - Sensibilisation au terrorisme	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Connaitre et maîtriser les fondements du terrorisme</li><li>-Définition et histoire du terrorisme</li><li>-Réaction face à une attaque terroriste</li><li>-Généralités sur les explosifs</li><li>-les différents niveaux d'alertes vigipirat</li><li>-compte rendu aux forces de l'ordre</li><li>-réaction face à une attaque</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Sous forme de mise en situation d'exercice pratique et d'évaluation écrite composée de questions ouvertes et QCM</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30832 - Législation et loi du métier	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-les conditions d'armement</li><li>-la légitime défense</li><li>-la non assistance à personne en péril</li><li>-l'ommission d'empêcher un crime ou un délit</li><li>-le droit de la vie privée</li><li>-l'atteinte à l'intégrité physique d'une personne</li><li>-Sécurité des personnes</li><li>-Sécurité des biens</li><li>-Porter secours par intervention physique</li><li>-Activité de surveillance et d'observation</li><li>-mise en oeuvre de la surveillance d'un site</li><li>-être en mesure de neutraliser un agresseur</li><li>-appliquer des procédures de secours d'urgence</li><li>-réaction face à une attaque</li><li>-maîtrise du contrôle d'accès</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Sous forme de mise en situation d'exercice pratique et d'évaluation écrite composée de questions ouvertes et QCM</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30832 - Maitrise de soi et gestion du stress	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Communication/gestion de conflits</li> <li>-Accueil de la clientèle</li> <li>-Maitrise du niveau intermédiaire de la langue Anglaise</li> <li>-Gérer une situation conflictuelle</li> <li>-Présentation général</li> <li>-elocution</li> <li>-posture et langage corporelle</li> <li>-analyse comportemental</li> <li>-gestion d'une situation conflictuelle</li> <li>-prise de decision</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Sous forme de mise en situation d'exercice pratique</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		-Un retraité de police ou gendarmerie -Un dirigeant d'entreprise de sécurité -Un employé d'une société de sécurité
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		-Un retraité de police ou gendarmerie -Un dirigeant d'entreprise de sécurité -Un employé d'une société de sécurité
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		-Un retraité de police ou gendarmerie -Un dirigeant d'entreprise de sécurité -Un employé d'une société de sécurité
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		-Un retraité de police ou gendarmerie -Un dirigeant d'entreprise de sécurité -Un employé d'une société de sécurité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de sécurité privée" avec effet du 02 décembre 2016, jusqu'au 24 mai 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

SARL ASP bodyguard : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes ( 06) [Cannes]

ASP Bodyguard

06 bld carnot

06400 Cannes

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**